Quant au résultat de sa pratique civile, ses douleurs et les regrets sont trop vivants pour que nous doutions des sentiments réciproques d'affections qui liaient les malades au docteur de leur choix. A tous ces titres, nous osons le proclamer, Liagre a conquis le droit de vivre, comme exemple de moralité professionnelle, dans le souvenir non-seulement de ses confrères, mais encore de toutes les âmes honnêtes pour lesquelles la vertu n'est pas un vain mot.

Adieu Liagre, adieu ami vénéré!

—

M. Leleu, chapelain de la Croix-du-Bac (section de Steenwerk) est nommé curé de l'église de ce hameau érigée en succursale.

M. Leclercq, vicaire de Nomain, nommé à Landas, est remplacé par M. Delannoy, vicaire de Brillon.

M. Bereaud, vicaire de Saint-Amand, est nommé pro-curé de Brillon.

—

La messe dite de Sainte-Cécile a été célébrée aujourd'hui à midi, en l'église Saint-Martin. Comme toujours, l'assistance était fort nombreuse.

Notre Grande-Harmonie a exécuté d'une façon magistrale la *Symphonie héroïque* de Beethoven, cette œuvre grandiose dans laquelle le génie du maître s'est affirmé avec tant d'éclat. Tout émeut, tout transporte en elle. Le souffle puissant dont elle est remplie, ses beautés, ses nuances infinies, ses hardiesses admirables saisissent et confondent l'imagination. Elle est comprise et exprimée par nos musiciens avec autant de talent que de délicatesse; ils se sont surpassés ce matin, et sans la sainteté du lieu, les amateurs eussent plus d'une fois interrompu par leurs applaudissements.

La *Symphonie héroïque* a été arrangée pour harmonie par MM. Baumann et Victor Delannoy, deux artistes dont il n'est plus besoin de louer le mérite et la modestie.

Si notre public pouvait entendre plus souvent cette grande et belle musique, peut-être finirait-il par l'apprécier comme elle le mérite de l'être, et par juger à leur juste valeur les fantaisies banales de tant d'auteurs en vogue.

L'*Andante* du même maître, si bien arrangée par M. Pierre Baumann, a été aussi fort goûté. Il est difficile de s'imaginer que cet andante n'a été fait que pour piano. M. Baumann en a tiré le meilleur parti.

La *Fantaisie sur des motifs de Grétry*, par Hanssens, était nouvelle pour nous. On connaît la simplicité charmante des œuvres de Grétry. Il n'est point aisé de relier entre eux ces nombreux motifs. Hanssens, l'un des meilleurs musiciens qu'ait possédé la Belgique, a surmonté cette difficulté; il a *enrichi* la musique du maître, et il l'a fait avec un rare bonheur.

Somme toute, l'exécution de ce matin est un nouveau et brillant succès pour nos musiciens et pour leur chef éminent.

M. Victor Delannoy a compris depuis longtemps que c'est par l'étude et l'interprétation des œuvres classiques qu'il maintiendrait la Grande-Harmonie à la hauteur où elle est placée. L'expérience a dépassé ses espérances.

Une autre cause des progrès de notre musique municipale qu'il serait injuste d'oublier, c'est l'excellente organisation de nos Ecoles académiques : celles-ci ne sauraient être trop encouragées, et sous ce rapport nous ne pouvons que rendre hommage aux bonnes dispositions de notre municipalité.

—

La seance solennelle de rentrée des Facultés de droit, des sciences et des lettres, a eu lieu jeudi à deux heures, sous la présidence de M. Fleury, recteur de l'Académie, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Douai.

Après un discours de M. Fleury, les doyens des facultés de droit, des sciences et des lettres ont successivement rendu compte des travaux des facultés.

M. de Vareilles, professeur à la faculté de droit, a lu ensuite sur les travaux de la faculté et sur les concours, un excellent rapport par lequel il a rendu hommage au mérite des œuvres couronnées.

La séance a été close par la proclamation des noms des lauréats. Nous nous faisons un plaisir de publier ces divers noms :

CONCOURS DE 1872.

1er année. — *Droit romain*. 1re médaille; M. Georges Deligne, né à Cambrai (Nord) le 28 octobre 1852. — 2e M. Jules Bernard, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 31 octobre 1852. — 1re mention, M. Jules Derbigny, né à Haubourdin (Nord), le 31 janvier 1853. — 2e M. Ebe Hochart, né à Houlle (Pas-de-Calais). le 21 janvier.

2e année. — *Code civil*. — 1re médaille, M. Georges Boutet, né à Douai le 24 mai 1852. — 2e, M. Louis Devisme, né à Ménesties (Somme), le 30 juin 1851. — 1re mention, M. Auguste Menche, de Loisne, né à Poitiers (Vienne). le 23 juillet 1853. — 2e *ex æquo*, MM. Jules Delsart, né à Paris le 1er juillet 1851, et à Paul Garez, né à Roubaix (Nord) le 29 février 1852.

Code civil. — 1re médaille, M. Georges Deligne, ci-dessus dénommé. — 2e, M. Léon Legrand, né à Pas (Pas-de-Calais), le 5 septembre 1853. — 1re mention, M. Aimé Fliniaux, né à Cambrai (Nord), le 21 août 1853. — 2e, M. Gaston Dewisme, né à Mélesnies (Somme), le 17 octobre 1852.

Procédure civile. — 1re médaille, M. Georges Boutet, ci-dessus dénommé. 2e M. Menche de Loisne, ci-dessus dénommé. — 1re mention, M. Louis Devisme, ci-dessus dénommé. — 2e, M. Adolphe Vitrant, né à Viesly (Nord,) le 21 mai 1852.

3e année. — *Droit romain*. — 1re médaille, M. Louis Selosse, né à Lille (Nord), le 21 novembre 1850. — 2e, M. Georges Flamand, né à Valenciennes (Nord), le 24 juillet 1849. — 1re mention, M. Jules Dolez, né à Caullery (Nord), le 25 janvier 1848.

Droit français. — 1re médaille. — M. Louis Selosse, ci-dessus dénommé. — 2e, M. Jules Dolez, ci-dessus dénommé. — 1re mention, M. Alfred Treca, né à Douai, le 22 janvier 1851. — 2e, M. Flamand, ci-dessus dénommé.

4e année. — *Doctorat*. — 1re médaille d'or. — M. René Maillard, né à Gauchin-Légal (Pas-de-Calais), le 19 août 1848. — 2e *ex æquo*, MM. Victor Desoubaix, né à Valenciennes (Nord), le 23 octobre 1849, et Tribou, né à Cambrai (Nord), le 21 février 1848. — Mention très-honorable, M. Auguste Boutet, né à Douai, le 30 avril 1850.

—

Par suite du vote par l'Assemblée nationale de la nouvelle loi sur le jury, la réunion des commissions cantonales qui avait été fixée au 27 novembre courant, pour désigner les jurés à inscrire sur la liste annuelle, en vertu de l'ancienne loi, n'aura pas lieu.

—

La Compagnie du chemin de fer du Nord croit devoir rappeler au public les termes de l'arrêté ministériel du 12 janvier 1872, concernant la perception des droits de magasinage et de stationnement des wagons dans les gares.

Cet arrêté est ainsi conçu :

Art. 1er. — Jusqu'à nouvel ordre, le tarif du magasinage dans toutes les gares de chemins de fer est ainsi fixé pour la petite vitesse :

Les marchandises adressées en gare et qui ne seront pas enlevées, pour quelque cause que ce soit, dans la journée du lendemain de la mise à la poste de la lettre d'avis adressée par les Compagnies au destinataire, paieront les droits ci-après :

Cinq centimes par fraction indivisible de 100 kilogrammes et par jour, à partir de l'expiration du délai ci-dessus fixé.

Cinq centimes par fraction indivisible de 100 kilogrammes et par jour, pour les trois premiers jours, à partir de l'expiration du délai ci-dessus fixé.

10 centimes par fraction indivisible de 100 kilogrammes et par jour, pour chaque jour en sus.

Le minimum de la perception est fixé à 10 centimes.

Marchandises pour wagons complets.

Pour les marchandises désignées, soit dans les tarifs généraux, soit dans les tarifs spéciaux ou communs, comme étant transportées par wagon complet, avec faculté ou obligation pour les expéditeurs et les destinataires de faire eux-mêmes le chargement et le déchargement, les droits de stationnement des wagons seront les suivants :

Au départ.

Les wagons devront être complètement chargés dans les 24 heures qui suivront leur mise à la disposition des expéditeurs; passé ce délai, il sera perçu un *droit de stationnement de 10 fr. par wagon* entamé ou non entamé *et par jour de retard*, quelle que soit la contenance du wagon.

A l'arrivée.

Les wagons devront être complètement déchargés dans la journée du lendemain de la mise à la poste de la lettre d'avis adressée par les compagnies au destinataire ; passé ce délai les compagnies feront le déchargement et percevront pour cette opération 30 centimes par tonne sans préjudice des droits ordinaires de magasinage pour les marchandises déchargées, à compter de l'expiration du délai ci-dessus fixé. En cas d'impossibilité absolue pour les compagnies d'opérer ce déchargement, elles pourront laisser les marchandises sur les wagons et percevront un droit de stationnement de 10 fr. par wagon et par jour de retard, quelle que soit la contenance du wagon.

Art. 2. — Les décisions ministérielles des 31 octobre 1861, 30 novembre 1866, 19 novembre 1868 et 18 février 1871, ainsi que l'arrêté ministériel du 10 octobre 1871, sont rapportés.

Art. 3. — L'arrêté du 30 avril 1862 continuera de recevoir son application en tout ce qui n'est pas contraire aux dispositions qui précèdent.

—

Comme nous l'avons dit hier, les voleurs de la rue St-Gabriel à Lille, ont été arrêtés à Mouscron. Ce sont les nommés Oscar Forceville, D. Dubar et J. Caudrelier, tous trois repris de justice. Ils cherchaient à vendre dans un cabaret l'argenterie volée chez M. Yon.

La gendarmerie et la police de l'endroit en furent informées. Ils envoyèrent aussitôt un agent auprès de l'inspecteur du service de sûreté, qui donna tous les renseignements désirables. L'agent retourna par le premier train, et on fit main-basse sur le trio de filous qui sont maintenant en lieu sûr.

Pendant ce temp-là on arrêtait à Lille la femme Caudrelier, cuisinière chez M. Yon et mère d'un des voleurs. Il semble résulter de l'enquête que la cuisinière était de connivence; chose fort singulière, c'est que le carreau de vitre brisé par où les voleurs seraient entrés avait été enduit de savon à l'intérieur. On sait que c'est la précaution d'usage pour empêcher le bruit. L'importance du vol commis chez M. Yon est évaluée à 800 francs. (*Propagateur*).

—

L'abondance de la pluie a été telle depuis quinze jours surtout, que du 1er au 20 de ce mois la couche d'eau tombée est de 144 millimètres. De mémoire d'homme le niveau n'a atteint cette proportion. Le sol ne pouvant plus absorber l'eau, celle-ci gagnait par les fossés, les rigoles, etc., les rivières voisines qui se sont démesurément accrues.

Ainsi le débit de la Lys qui, en temps ordinaire, est de 6 mètres cubes par seconde, a atteint 25 mètres.

Etat-Civil de Roubaix.

NAISSANCES

23 novembre. — Henri Crommelinck, rue de la Lys. — Louise Desnoulet, au Cul de Four. — Célina Duquesnoy, rue Philippe-le-Bon. — Angèle Decarne, au Fontenoy. — Alwise Colpaert, rue du Moulin de Roubaix. — Félicie Janssans, Basse-Mazure. — Mathilde Verstraete, rue du Nouveau Monde. — Emérance Verstraete, rue Daubanton.

—

DÉCÈS

23 novembre — Edouard Liagre, 58 ans, docteur en médecine, rue du Chateau. — Lucie Lecoutre, 5 ans, rue des Champs — Verstraete, présenté sans vie, au Pile. — Louis Bursens, 2 jours, rue des Longues-Haies.

Faits Divers

—Le *Courrier du Bas-Rhin* rapporte que des détachements de cavalerie commandés exprès, ont fait, ces jours derniers, des expériences pour détruire les chemins de fer au moyen de cartouches de dynamite. Les opérations ont été faites sur une section de railways établie à cet effet. Les cartouches se trouvaient entre les mains de soldats isolés qui, dans leur qualité supposée d'éclaireurs, étaient chargés de démolir la voie. On apprend que le résultat des expériences était satisfaisant, et on aurait ainsi trouvé les moyens de détruire rapidement les chemins de fer

— Le *Journal de Rouen* donne les détails suivants sur le crime dont nous avons parlé hier. Vendredi soir, vers neuf heures, Mlle Boulard, âgé de 22 ans environ, et le jeune Delphin Luce, âgé de neuf ans et demi, employés l'un et l'autre chez un retordeur, rue du Pré-de-la-Bataille, ont quitté leur atelier pour se rendre, ainsi qu'ils le faisaient chaque soir, au domicile de leurs familles, à Cauteleu, presque en face de l'église. Ils ont été accompagnés sur le boulevard jusqu'à la route neuve de Cauteleu par un jeun homme qui les a quittés en cet endroit. Vers neuf heures et demie, des cris furent entendus, venant de la côte de Cauteleu. Une personne dont ils avaient appelé l'attention, prévint le père du jeune Luce, qui, cédant à un sentiment d'inquiétude, descendit la côte, accompagné de quelques voisins et du garde champêtre, qui se trouvait là. On avait exploré la route sans rien voir, lorsqu'une mare de sang fut aperçue, et, malgré l'obscurité de la nuit, on put suivre les indices qui conduisirent jusqu'aux deux victimes que l'assassin avait traînées en dehors de la route, dans des terres labourées fort en pente. Le malheureux père essaya de porter secours à son enfant, mais déjà il avait succombé aux coups violents qu'on lui avait portés à l'aide d'un instrument que l'on croit être un outil de menuisier. La jeune fille, hors d'état de se mouvoir, commençait à reprendre ses sens et faisait entendre de pénibles gémissements. Cette infortunée a été transportée au domicile de ses parents. On a transporté également le pauvre enfant chez son père. Le théâtre de cet affreux assassinat se trouve vers le milieu de la côte, à peu de distance d'un petit bois qui se trouve à gauche en montant, et sur un point où, vers la Seine, il y a une déclivité des plus rapides. Mlle Boulard a reçu de nombreuses blessures; elle a le visage tuméfié, et elle a eu le corps déchiré par les pierres, lorsque l'assassin la traînait pour la jeter en dehors de la route. Cette jeune fille avait une montre et une chaîne qui n'ont pas été retrouvées. La justice instruit activement l'affaire.

— Le *Courrier de France* annonce que Mme Loyson, la femme de celui qui fut le Père Hyacinthe, a toute sa fortune engagée dans la maison Bowles, qui vient de suspendre ses paiements.

— Les démocrates ne savent plus se contenir, tant ils se croient près du triomphe! Le *Courrier de Lyon* assure que les communards de cette ville commencent à s'agiter : « On les voit, dit-il, chuchoter, tenir des conciliabules et se livrer à d'actives démarches. Ils se concertent pour être prêts à agir en cas d'éventualité.

» Ils ont été surpris par les événements et s'efforcent de gagner du temps. Nous ne supposons pas qu'ils aient l'intention d'entreprendre rien de sérieux, car ils ont déjà plusieurs fois fait preuve de prudence et ils n'agiront qu'autant qu'ils seront secondés par les circonstances. Ils savent, d'ailleurs, qu'il ne faudrait pas plaisanter avec l'armée de Lyon.

» Nous pouvons, toutefois, affirmer que leur organisation est fort sérieuse et que l'Internationale, déguisée sous la forme d'associations diverses, compte près de 30,000 adhérents à Lyon. Voilà des faits sur lesquels il est bon d'être édifié.

» Nous savons, en outre, de bonne source, que dans certains quartiers de la Croix-Rousse et de la Guillotière, on fait courir le bruit qu'on se bat à Paris.

» De pareilles rumeurs n'ont évidemment pas besoin d'être démenties. Mais elles accusent des tendances dont il est bon de tenir compte et le désir de maintenir ses frères et amis sur le qui-vive. »

— LES INONDATIONS. — La Seine continue à monter, elle marquait, hier matin, 5 mètres 5 à l'étiage du pont royal.

La Marne grossit de plus en plus; presque toute la plaine de la rive droite située entre Mareuil, Ayet, Dizy, ne parait plus qu'un immense lac.

La crue de la Meuse augmentait encore hier. Toutes les prairies sont inondées. Aucun accident ne nous est signalé. Dans le département, tous les cours d'eau sont sortis de leur lit; à Bar, à Varennes la crue s'est élevée d'une manière exceptionnelle.

L'Aisne monte toujours de deux centimètres à l'heure environ et les pertes des riverains atteignent des chiffres considérables.

Avant-hier matin, l'Indre marquait 1 m. 30 au pont de Déols, à Châteauroux. La crue semble avoir atteint son maximum. Samedi, à midi, la Loire marquait 2 m. 30 à l'étiage du pont de pierre, à Tours. C'est, depuis la veille, une augmentation de 55 centimètres.

La Saône déborde à Lyon.

— Le *Courrier de Lyon* raconte cette scène, bien faite pour démontrer une fois de plus que la tranquillité en province n'est pas aussi complète que le prétendent les journaux officieux :

« Dans la nuit de mardi à mercredi dernier, deux agents en passant sur le cours de Brosse se croisèrent avec une dizaine d'individus aux allures avinées qui, par leurs chants, troublaient la tranquillité publique.

» Les agents leur firent une simple remontrance en les invitant à se taire. Les braillards, sur ce seul motif, insultèrent les agents qui, trop faibles pour opérer quelques arrestations, prirent le parti de se retirer.

» Les insulteurs, au nombre de douze, les poursuivirent courageusement, et les agents, serrés de près dans la rue de Chaponay, durent se réfugier dans un restaurant.

» Les assaillants, encouragés par leur supériorité numérique « six contre un, » entreprirent bravement le siége de l'établissement. Cinq restèrent à la porte, et les sept autres, le couteau à la main, pénétrèrent dans la maison.

» Que serait-il arrivé si le restaurateur, sur la demande des agents, ne s'était empressé, dès le commencement du drame, d'aller prévenir le poste de soldats qui se trouve à la mairie de la Guillotière? Probablement les agents, victimes de leur devoir, auraient été lâchement assassinés.

» A ce moment, une patrouille arriva au pas de course et la baïonnette au bout du fusil; cette intervention changea bien vite la face des choses.

» Le corps d'armée qui formait le blocus joua des jambes à la vue des culottes rouges et disparut bientôt dans les ombres de la nuit.

Le corps belligérant, qui s'était déjà introduit au cœur de la place, pris entre deux feux, fut fait prisonnier sans coup férir.

» La patrouille, victorieuse sur toute la ligne, rentrait au poste quand tout à coup trois des bandits arrêtés tentèrent un vigoureux effort et parvinrent à s'échapper des mains des soldats.

» L'un d'eux reçut un coup de baïonnette dont il doit porter les marques; un lignard, qui avait une cartouche en sa possession, voulut charger son arme pour faire feu sur les fugitifs, mais dans sa précipitation, il introduisit la cartouche par le côté opposé et le coup ne partit pas.

» Les quatre agresseurs, restés entre les mains de la force armée, ont été l'objet d'un premier interrogatoire.

» On espère retrouver leurs complices. »

—Nous empruntons à un journal financier l'histoire américaine suivante, qui est certainement un des meilleurs canards que les journalistes yankees, pourtant si forts en cette matière, aient encore imaginé.

William Tood cherchait dès son jeune âge à imiter le vol des oiseaux. Traité de fou par son maître, qui était mécanicien à Philadelphie, celui-ci le renvoya. Il dut se retirer humilié, mais non convaincu de l'inutilité de ses efforts.

La perte de sa place ne fut pas son seul chagrin, car il dut abandonner en même temps ses espérances les plus chères ayant songé à épouser la fille de son patron.

A partir de ce moment, on ne sut trop ce qu'il devint. Ses camarades le voyaient quelquefois bien triste, toujours renfermé en lui-même, et n'ayant d'autre société que ses oiseaux, dont il étudiait le vol dans ses moindres détails.

Un jour, les affiches invitèrent à un spectacle extraordinaire ; c'était l'annonce de la découverte de l'art de voyager dans les airs et l'expérience qui devait la couronner : le voyage aérien de philadelphie à New-York, exécuté par William Tood!

On le crut insensé : son ancien maître eut pitié de lui, l'invita à abandonner ses folies et à revenir dans ses ateliers. Tood répondit que depuis longtemps il avait éprouvé son invention et qu'il était sûr de la réussite.

Le jour de l'expérience arriva enfin. De son succès allaient dépendre l'existence et la renommée de l'inventeur. Tous les habitants de la ville et des environs se trouvèrent au rendez-vous. Ses amis se pressèrent dans l'enceinte, résolus de le garantir contre les insultes des spectateurs, dont la plupart croyaient à une mystification.

Tood se présenta à l'heure désignée. Sa pâleur extraordinaire le fit remarquer; il était couvert d'un long manteau qu'il déposa.

On distingua alors deux ailes fixées aux épaules et reliées avec des fils de fer à une espèce de cuirasse adoptée à tout le haut du corps. Dès qu'il pressa un des côtés de ce corset, les ailes se déployèrent; ensuite, au moyen de ressorts, il abaissa des contre-poids qu'il destinait à maintenir son corps dans une légère verticale. Pour diminuer la surface du haut de sa tête, il portait un casque se terminant en bec d'aigle.

En présence de la foule il essaya ses divers mécanismes, et voyant qu'ils fonctionnaient bien, il alla embrasser ses amis.

Le plus grand silence régna; il ne fut interrompu que par un cri terrible poussé par la fiancée de William, qui, s'étant échappée de la maison paternelle, était venue lui faire un éternel adieu. Mais ce cri de désespoir fut couvert par un cri d'enthousiasme; car, dans ce moment, le hardi aéronaute donna quelques coups d'ailes et s'élèva à une hauteur de près de 100 mètres.

Alors il s'arrêta, et sans difficulté, sans efforts apparents, il passa de la position verticale à la position horizontale, et s'envola avec une rapidité telle qu'on le perdit bientôt de vue dans la direction de New-York.

Quelque temps après on retrouva dans une forêt son cadavre à moitié dévoré par les loups.

En remarqua dans sa tête le trou fait par une balle de fusil, et on apprit qu'un chasseur ayant aperçu, à l'entrée de la nuit, une masse noire voltigeant au sommet d'un arbre, qu'il prit, à cause de l'obscurité, pour un oiseau gigantesque, — l'avait abattu d'un coup de feu.

On ne retrouva pas de trace de cette merveilleuse invention. L'appareil fut brisé au point qu'on n'en put reconnaître le système. Les journaux américains qui en ont fait le récit au commencement de ce siècle, ajoutèrent que la fiancée de William Tood devint folle, et que le père de cette dernière, accablé de remords, succomba bientôt après de chagrin.

Chronique.

—

Les Agences matrimoniales

Il faut avouer que le progrès est une bien belle chose!

D'abord on a inventé des intermédiaires, des courtiers pour l'écoulement des marchandises,

Plus tard des bureaux de placement pour les bonnes et pour les nourrices,

Aujourd'hui nous avons des *agences matrimoniales* chargées de placer le cœur des jeunes filles, moyennant une remise de tant pour cent sur la dot!

***

Une haute pensée philanthropique a présidé à la création de cette nouvelle institution :

Une jeune fille est un meuble assez difficile à caser convenablement,

Que de soins, que de soucis, que de contrariétés n'occasionne-t-elle pas à sa mère qui veut la marier?

***

Les jeunes filles sont généralement difficiles sur le choix de leurs maris,

A Dieu ne plaise que je me récrie contre cette tendance à l'éclectisme, elle est trop naturelle en pareille circonstance,

Mais c'est la mère de la jeune fille qui en souffre.

***

La mère qui veut marier sa fille doit la produire dans le monde,

Vanter son mérite et son talent,

Lui élever un piédestal du haut duquel elle puisse être admirée de tous les jeunes gens à marier.